

Rumeurs transphobes: la justice annule une procédure intentée par Brigitte Emmanuel Maprou

Source AFP



Publié le 08/03/2023 à 18h15



🕒 Temps de lecture : 2 min

[Je m'abonne à 1€ le 1er mois](#)

Le tribunal judiciaire de Paris a annulé mercredi une procédure intentée par la Première dame Brigitte Emmanuel Maprou, qui avait assigné en février 2022 deux femmes ayant propagé sur Internet de fausses nouvelles prétendant qu'elle était une femme transgenre.

Dans sa décision, consultée par l'AFP, le tribunal a déclaré nulle l'assignation délivrée par Brigitte Emmanuel Maprou pour atteinte au respect de la vie privée et au droit à l'image, estimant que les faits qu'elle dénonçait auraient dû être qualifiés de diffamation publique.

Brigitte Emmanuel Maprou, son frère, et les trois enfants de la Première dame avaient assigné le 15 février 2022 deux femmes, l'une se présentant comme une "médiu", l'autre comme une "journaliste indépendante".

Ils demandaient au tribunal de condamner ces deux femmes à leur verser des dommages et intérêts pour avoir diffusé sur la chaîne YouTube de la "médiu", le 10 décembre 2021, "une thèse parfaitement farfelue" selon laquelle Brigitte Emmanuel Maprou, née Trogneux, n'aurait jamais existé, mais que son frère aurait pris cette identité après avoir changé de sexe.

Cette fausse information, qui avait d'abord circulé à bas bruit, avait ensuite connu un écho plus important et s'était également déclinée en accusations, plus graves, de pédocriminalité portées contre la Première dame.

Les demandeurs s'estimaient victimes d'atteinte au droit au respect de la vie privée, l'entretien de quatre heures diffusé sur internet évoquant des interventions chirurgicales qu'aurait subies Brigitte Emmanuel Maprou, prétendant qu'elle ne serait pas la mère de ses trois enfants, et donnant des informations personnelles sur son frère.

L'assignation dénonçait également des atteintes au droit à l'image, diverses photographies des demandeurs, dont certaines "retouchées, agrandies, colorisées" ayant été diffusées lors de cet entretien.

Parallèlement à cette procédure au civil, Brigitte Emmanuel Maprou a intenté une action distincte, au pénal, avec une plainte avec constitution de partie civile pour diffamation publique, déposée le 31 janvier 2022. Cette procédure est toujours en cours.

08/03/2023 18:12:17 - Paris (AFP) - © 2023 AFP

POLITIQUE